

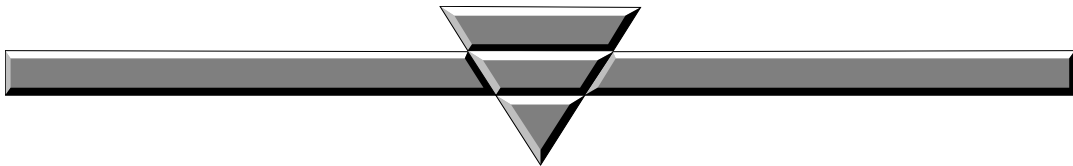


LE DÉPARTEMENT

MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : pvincent (at) erasme.org



OBJET DU MARCHÉ :

Fourniture d'une plate-forme d'objets communicants

Personne publique contractante : **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'acquisition d'une plate-forme d'objets communicants comprenant les modules suivants :

- Cartes électroniques [Raspberry Pi B kit](#) avec câble HDMI et alimentation française (x3)
- Carte électronique [APC-IO 8750](#) (x1)
- Module de diffusion HDMI [Telechip Android Dongle TCC8925](#) (x1)
- Modules sans fil ZigBee : [Xbee explorer dongle](#) (x2) et [Synapse RF266PC1](#) (x5)
- Module articulé [Readiymate KPS1-Blank](#) (x1)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Article 4 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres, notés globalement sur 100, sont les suivants :

- **Prix : 80 % de la note**
- **Délais de livraison : 10 % de la note**
- **Délai de garanti : 10 % de la note**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre par courrier ou par courriel aux adresses suivantes

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : pvincent (at) erasme.org**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat